

# Groupe « Oxygène » Tribune de l'opposition - Mars 2024

Lors de l'inauguration de la restauration du mur du château Conti, il a été découvert une pierre gravée du nom de notre Maire. D'usage, cet honneur d'avoir son nom sur un édifice rénové est réservé aux mécènes. Doit-on en conclure qu'il a pris en charge la facture des travaux ? Cela serait bien, d'autant plus que le budget avait explosé avec plus de 580 000€ supplémentaires par rapport au devis initial. Mais cette restauration a été financée par l'ensemble des contribuables adamois... alors pourquoi lui plus qu'un autre ?

Pour le multi-accueil Béatrice Mallet, le Maire a décidé seul du nom alors que la loi impose qu'il soit approuvé par un vote du conseil. En séance, nous avons demandé qu'il soit procédé ainsi pour légaliser ce fait du prince. Le Maire, sans en expliquer les raisons, a refusé. Qu'avait-il à craindre ? Rien, puisque nous avions indiqué que nous étions en faveur de ce nom. Mais le Maire semble avoir quelques problèmes avec le respect des règles démocratiques...

Ce jusqu'au boutisme autoritariste a d'ailleurs été sanctionné par le tribunal administratif de Cergy dans l'affaire de l'expression de notre groupe à travers les moyens de communication de la ville. Nous avions essayé de lui ouvrir les yeux sur ses erreurs. Mais le Maire, avocat, savait, il était sûr de son bon droit. Les juges n'ont pas été de son avis. Il est dommage que cet entêtement à se croire au-dessus de tout ait coûté 6 000€ de frais d'avocat aux contribuables adamois.

Notre ville est belle mais mal gérée : elle n'a pas vocation à être une principauté ou la propriété d'une dynastie ! N'est-il pas temps de tourner la page ?

C. PELEGREN, E. LEGRIS & C. MULLER

[www.oxygene2026.fr](http://www.oxygene2026.fr)